

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.e.

Atteste sur l'honneur, n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative, ni condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes du DEAES (Articles L227-10 et L133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Fait, à Strasbourg

Le

Signature